

M. l'abbé CALVEZ, curé de Lannilis (1848-1862)

Le 1^{er} février 1848 paraissait la nomination de M. l'abbé **Kervoal**, curé de **Lannilis** à la cure de **Landerneau**. Le même jour était désigné son successeur: M. l'abbé **Calvez**, recteur de **Plouguin**.

M. l'abbé Yves **Calvez** était né à Plouénan le 27 janvier 1796. Il fit ses études au Collège de Léon, à Saint-Pol-de-Léon, puis au Grand Séminaire de Quimper où il reçut la prêtrise des mains de Mgr **Dombideau de Crouseilhès**, évêque de cette ville. Vicaire à **Lanmeur** durant plusieurs années, il fut nommé en 1826 recteur de **Plouguin** où il devait rester 22 ans. Son action dans cette paroisse fut féconde. Il y fit venir les Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc pour s'occuper des fillettes, y rebâtit le presbytère et, par sa sagesse et sa fermeté, mit le bon ordre et ranima la piété dans cette paroisse.

Le 10 février 1849, M. l'abbé **Calvez** était installé à **Lannilis** par le Bureau des marguilliers. L'installation canonique eut lieu le 27 février et fut présidée par M. l'abbé **Rivoalen**, curé de **Plouguerneau**, mandaté à cet effet. Le nouveau curé était un homme robuste et entreprenant. Aussi son action s'étendit-elle bien au-delà des limites de la paroisse. Excellent conférencier, il travaillait aux Adorations, Jubilés et Missions du Léon et il devint aussi Sous-Supérieur des Retraites de Lesneven. A Lannilis il embellit l'église paroissiale et l'enrichit d'ornements de bon goût et de vases sacrés de grand prix, en particulier un ciboire en vermeil qui coûta 1150 francs. Ce fut lui qui fit voter par le Conseil de Fabrique l'acquisition des Grandes Orgues qui font encore la parure de notre belle église et qui continuent de donner à nos cérémonies un relief fort goûté des paroissiens. Commandées en 1850, les orgues furent payées 10.300 francs, non compris le buffet et la tribune qui coûtèrent 4.000 francs. Le jeu composé de 19 instruments et contenant 1102 tuyaux, fut exécuté par M. **Noyer**, un Polonais qui résidait à Quimper. La pose eut lieu le 6 septembre 1851 et ce fut le dimanche 14 du même mois que les Lannilisiens purent entendre le nouvel instrument. A titre de satisfaction de la bonne exécution de l'ouvrage, la Fabrique donna à M. **Noyer** une gratification de 300 francs.

Sous le pastorat de M. l'abbé **Calvez**, Lannilis eut une grande mission de 15 jours qui fut ouverte le 2 juin 1861. Elle fut présidée par le R.P. **Lartigues**, S.J. du Couvent d'Amiens, prédicateur français, assisté des RR, PP. **Rot** et **Kervennic**, S.J. du Couvent de Quimper, prédicateurs bretons. Pour les confessions, 19 prêtres séculiers diocésains prêtèrent leur concours. Pour commémorer cette mission, une croix fut érigée dans le cimetière de l'église qui venait d'être désaffecté 6 ans auparavant. Cette croix qui coûta 1800 francs, devait être transférée plus tard, le dimanche 29 septembre 1878, dans le cimetière actuel où elle se trouve toujours. Cette même année 1861, le Conseil de Fabrique acheta une propriété sur laquelle devait être bâti plus tard le presbytère actuel. Elle avait une superficie de 48 ares 76 centiares et devait coûter 6000 francs. L'année suivante, 1862, cette propriété fut clôturée, le champ transformée en jardin et on y planta des arbres fruitiers. Le tout coûta 7000 francs.

Le dimanche de la Trinité, 15 juin 1862, M. l'abbé **Calvez** présida la procession du pardon de la Motte. Prit-il froid ce jour-là sous les grands arbres bien que les vèpres, à cette époque, se chantassent à l'intérieur de la chapelle Sainte-Geneviève ? Toujours est-il que le lendemain il devait garder le lit, atteint d'une fluxion de poitrine. Dans la semaine, la maladie évolua, des complications se déclarèrent et le dimanche suivant, 22 juin 1862, jour de la Fête-Dieu, M. le Curé mourait, après avoir reçu les derniers sacrements. Ses obsèques eurent lieu le mardi 24 juin et les paroissiens lui érigèrent, par souscription, un modeste monument qu'on peut voir

encore dans notre cimetière. Coeur excellent, il fut beaucoup pleuré par les pauvres mais son caractère vif lui valut des démêlés avec le maire que nous allons maintenant raconter.

A son arrivée à Lannilis, en 1848, l'abbé **Calvez** avait trouvé à la mairie M. Joseph **Guennoc**, négociant important, avec lequel les relations furent toujours bonnes. Nous avons vu que l'union ne régnait pas au sein du conseil municipal et qu'une minorité, groupée autour du docteur Augustin **Morvan**, menait la vie dure au maire. Aux élections de 1855, le docteur **Morvan** (auquel nous consacrerons plusieurs articles prochainement), était arrivé en tête, ce qui provoqua la démission du maire **Guennoc**, irrité de ce succès. L'abbé **Calvez**, soucieux de voir un homme de valeur à la tête de la mairie, apporta alors un appui total à la candidature du docteur **Morvan** qui effectivement fut nommé maire de **Lannilis** par décret impérial rendu à **Plombières**, le 21 juillet 1856. L'installation du nouveau maire eut lieu le 10 août suivant au milieu de l'allégresse générale et les cloches sonnèrent à toute volée. Bientôt cependant les relations s'aigrirent entre la Cure et la Mairie. La cause en fut le projet municipal d'élargissement de la rue de la Tour qui devait se faire au détriment de l'ancien cimetière qui entourait l'église. Il n'est pas étonnant que, dans l'optique de l'époque, cette mesure n'ait pas reçu l'approbation des paroissiens. Elle fut en particulier blâmée en chaire par le curé qui invoquait le respect dû à cette terre sainte, dépositaire, malgré sa désaffection, des restes des ancêtres. Le projet ne put aboutir à ce moment, d'où froid entre l'abbé **Calvez** et le docteur **Morvan**. Aux élections municipales des 18 et 19 août 1860, deux listes se présentèrent aux suffrages des électeurs dont l'une avait l'appui tacite du curé. Ce fut l'autre cependant, celle du docteur **Morvan**, qui passa de justesse. Lors de l'installation de la municipalité, quelques jours plus tard, il n'y eut pas de sonnerie de cloches ce qui provoqua l'irritation du docteur **Morvan**. Le maire s'en plaignit au sous-préfet qui demanda des explications à l'abbé **Calvez**. Celui-ci se retrancha derrière le règlement diocésain qui ne prévoyait que 4 cas où le maire pouvait user des cloches : incendies, convocation des assemblées électorales, retraite du soir et fermeture des cabarets, arrivée du préfet. *« Ce règlement, écrivit alors ironiquement le docteur **Morvan** au sous-préfet, ne devient obligatoire à Lannilis que lorsqu'il survient un refroidissement entre le maire et le curé. Après le départ de la mairie de mon prédécesseur, il n'y eut pas d'instance que ne fit alors M. l'abbé **Calvez** pour me décider à occuper la place de maire. »* Et le docteur de s'étonner qu'on ait pu sonner les cloches lors de l'arrivée de M. **Calvez**, de même que lors de la première messe de M. l'abbé **Vaillant** (1) en août 1860. *« Enfin, M. le Sous-Préfet, je désire savoir si M. le Curé a le droit de s'accorder les honneurs qu'il mesure si parcimonieusement à l'autorité civile ».*

Cette mésentente menaçait de faire long feu, mais la mort de M. l'abbé **Calvez** et l'arrivée de son successeur, M. l'abbé **Abgrall**, devaient, l'année suivante, ramener la concorde entre les 2 pouvoirs.

Y. NICOLAS, Juin 1969

(1) M. l'abbé André **Vaillant**, né au Rascol en 1835, mourut un an après sa prêtrise en 1861.

Dans sa lettre, le docteur **Morvan** déplaçait quelque peu le problème car les cloches sont normalement à la disposition du curé pour toutes les cérémonies religieuses et il n'y avait nullement lieu de s'étonner d'une sonnerie de cloches pour une arrivée de nouveau curé ou pour une première grand-messe. Il reste que traditionnellement on les sonnait aussi pour l'installation du maire sans que ce fut une obligation et un peu plus de souplesse de la part de M. **Calvez** aurait pu éviter un différend toujours regrettable, surtout provenant d'un motif aussi futile. Il est vrai que notre optique n'est pas celle de 1860.